



République Française

Département de la Charente

Arrondissement d'Angoulême

Commune d'Aussac-Vadalle

Interdiction de stationner sur le Parking du Multiple rural

A R R E T E N° 001GL-2016

Le maire de la commune d'Aussac-Vadalle

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2213.3 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R411-2 et suivants, R412-49, R417- 2 et suivants;

Vu l'instruction interministérielle sur les signalisations routières (livre 1 - quatrième Partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel

Vu la demande de la société BT PLOMBERIE intervenant à la demande de la Communauté de communes de la Boixe

Considérant que la nature et l'importance des travaux de mise aux normes de l'assainissement du Multiple Rural, l'arrêt et le stationnement sur le parking du multiple rural bordant la RD 15 dans sa partie ouest, doit être interdit du 22 août au 23 septembre 2016.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - l'arrêt et le stationnement sur le parking du multiple rural bordant la RD 15 dans sa partie ouest, est interdit du 22 août au 23 septembre 2016 en raison des travaux de mise aux normes de l'assainissement du multiple rural.

ARTICLE 2 - Une signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de l'entreprise BT PLOMBERIE.

ARTICLE 3 - Les dispositions définies à l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 - MM. le Maire de la commune D'Aussac-Vadalle
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Aussac-Vadalle, le 19 août 2016

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie d'Aussac-Vadalle (Charente)